

Avantages pour les collaborateurs·trices de Greenpeace Suisse

	Avantages Greenpeace	Prescriptions légales
Temps de travail	<p>40 heures / semaine pour un poste à 100 %</p> <p>Temps de travail de confiance Possibilités de travail à domicile</p>	42,5 heures / semaine pour un poste à 100 %
Vacances	<p>5 semaines (25 jours de travail pour un poste à 100 %)</p> <p>6 semaines partir de 50 ans (30 jours de travail pour un poste à 100 %)</p>	4 semaines
Congé sabbatique	Après sept années d'emploi ininterrompu, droit à un congé payé de 12 semaines	Non prévu
Maternité	<p>Congé de 16 semaines sans perte de salaire</p> <p>Protection contre le licenciement Interdiction d'emploi</p>	14 semaines, avec perte de salaire partielle Protection contre le licenciement Interdiction d'emploi
Congé parental*	4 semaines pour le parent qui n'a pas accouché (indépendamment du sexe) en cas de naissance ou d'adoption d'un enfant	2 semaines de congé de paternité
Allocations pour enfant	Allocations obligatoires dans le canton de ZH: 200 francs jusqu'à 12 ans 250 francs à partir de 13 ans <p>Allocations surobligatoires:</p> 170 francs pour le 1 ^{er} enfant 120 francs en plus pour le 2 ^e enfant 70 francs en plus à partir du 3 ^e enfant	Allocations obligatoires conformément aux directives cantonales Non prévu
½ tarif* / AG*	Abonnement demi-tarif: coût total AG: contribution financière pour les collaborateurs·trices qui font de nombreux déplacements professionnels	Non prévu
Indemnité journalière en cas de maladie (IJM)	Maintien du salaire à 100 % en général jusqu'aux versements de l'AI, au maximum pendant deux ans.	Variable selon les cantons, le droit au maintien du salaire est calculé par année de service.

Assurance-accidents (LAA)	Traitemen t en division privée en cas d'accident	Traitement en division commune en cas d'accident
Primes d'assurances (IJM, LAA)	Prises en charge à 100 % par Greenpeace Suisse	Peuvent être imputées jusqu'à 50 % aux collaborateurs-trices
Consultation pour collaborateurs-trices	Consultation téléphonique gratuite et confidentielle assurée par des spécialistes externes. Consultation en F/D/I/E disponible 24h/24 et 7j/7.	Non prévu
Formation continue	<p>Formation continue** Greenpeace Suisse soutient les besoins de formation continue individuels et spécialisés.</p> <p>Offres internes Greenpeace Suisse mise aussi sur l'élargissement continu des compétences méthodologiques et personnelles en proposant des offres internes, par ex. des coachings, des formations au feedback et à la résilience.</p>	Non prévu
Salaire	<p>Salaires transparents, conformes aux normes sociales et à l'égalité des sexes Écart salarial de 1 à 2</p>	Les salaires sont généralement confidentiels .

* S'applique aux collaborateurs-trices ayant conclu avec Greenpeace Suisse un contrat de travail avec salaire mensuel pour une durée supérieure à six mois. En cas de durée d'engagement plus courte, la réglementation légale prévue par le CO s'applique.

** S'applique aux collaborateurs-trices ayant conclu avec Greenpeace Suisse un contrat de travail avec salaire mensuel pour une durée supérieure à dix-huit mois.